

## L'urbanisme pour le développement durable

Gérard Magnin, Délégué général d'Energie-Cités  
[www.energie-cites.eu](http://www.energie-cites.eu)

*La loi du 13 juillet 2005, dite loi POPE a inscrit la division par 4 des nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cet objectif signifie diviser par un facteur compris entre 2 et 3 nos consommations énergétiques et viser 40 à 50% d'énergies renouvelables et de récupération dans notre approvisionnement. Une révolution ! Qui le sait ? Qui s'en soucie ? Qui a réorienté sa stratégie en conséquence ? Si le Grenelle de l'environnement a un sens dans ce domaine, c'est bien celui de traduire de tels objectifs en stratégies d'acteurs, à tous les niveaux de la société. Et naturellement au niveau local.*

70% de l'énergie est consommée en milieu urbain, essentiellement dans les bâtiments (habitat et tertiaire) et dans les transports. Il est donc impossible d'atteindre nos objectifs sans un changement fondamental des politiques d'urbanisme dans nos agglomérations. Ces consommations sont en effet surdéterminées par la performance énergétique des bâtiments neufs et existants d'une part, par les besoins de mobilité d'autre part, deux domaines qui touchent au cœur de l'organisation urbaine, donc des responsabilités locales. Qu'est-ce qui surdétermine à son tour les besoins de mobilité et la façon dont on va se déplacer sinon l'organisation de l'espace urbain, la localisation des fonctions urbaines, les infrastructures mises à disposition ?

Y a-t-il un seul SCOT, PLU, PDU ou PLH, un seul PADD ou même un seul Agenda 21 qui prenne en compte ces objectifs dans ses tenants - et ses aboutissants ? NON. Y-a-t-il une obligation légale de le faire ? NON. La situation peut-elle durer ainsi ? NON.

Est-ce à dire qu'il ne se fait rien qui aille dans le bon sens ? Evidemment non : les tramways se développent de même que les politiques « vélo », des bâtiments à basse consommation voient le jour, les particuliers tirent parti des crédits d'impôts, des agences de l'énergie se créent, des artisans s'adaptent, les banques commencent à jouer le jeu, la société devient davantage demandeuse. Aucune action engagée dans ces domaines ne doit être minorée, négligée ou déconsidérée au motif qu'elle serait marginale. Mais il faut bien reconnaître que peu sont réellement à la hauteur des enjeux.

Pour ne pas parler des actions qui vont dans le sens opposé, en particulier celles relatives à l'émiettement périurbain, encouragé par les hymnes à la propriété toujours assimilée, explicitement ou non, à la maison individuelle. On a cru bien faire avec les grands ensembles dans les années 50 à 70 qui ont apporté à l'époque un réel « plus » aux familles : on mesure aujourd'hui le coût social, économique et humain de ce choix. Ne sommes nous sommes pas en train de préparer aujourd'hui, avec des fonctions urbaines éclatées, des lotissements suburbains et périurbains à perte de vue, ou avec l'émiettement des constructions de plus en plus éloignées des villes, la crise périurbaine du futur ? La dépendance de ce type d'urbanisme à l'automobile est totale, les coûts individuels et collectifs deviennent démesurés, et on voit déjà des CCAS proposer aux personnes âgées dépourvus de commerces de proximité de les amener faire leurs courses à l'hypermarché !

Si je construis une maison qui ne consommera pas d'énergie, mais située à 25 km de mon lieu de travail où je me rends actuellement à pieds, mes déplacements automobiles pour aller au travail feront plus qu'annuler le gain d'énergie de ma maison. Avec mon épouse ça double. Et avec les achats, les loisirs, etc., mon bon choix devient un contre-exemple total !

Même avec de bonnes intentions, nous sommes en réalité en pleine schizophrénie : d'un côté on annonce du « facteur 4 » et de l'autre on fait des choix inconséquents, on donne des mauvais signaux.

Pour commencer à sortir de ce dilemme, voici deux idées:

- Les agglomérations de plus de 150 000 habitants devraient réaliser un Plan Energie et Climat Territorial - qui associerait la population et les acteurs locaux –. compatible avec le « facteur 4 ». En dessous de cette taille, l'exercice resterait pour l'instant optionnel. Il faudrait réfléchir dans quelle mesure un tel Plan pourrait devenir progressivement opposable aux documents d'urbanisme, y compris les PDU.
- La compétence urbanisme reviendrait aux agglomérations et la délivrance des permis de construire, aujourd'hui responsabilité du maire, devrait recevoir un avis conforme de l'agglomération.

De telles propositions vont déranger. Mais le temps n'est peut-être pas loin où l'on se demandera pourquoi on ne les avait pas acceptées...plus tôt.